

que dans la région dont je viens de parler, le taux de chômage se situe à environ 30 p. 100. La situation économique a été aggravée du fait qu'il y a deux ou trois ans, le gouvernement y a rétabli un grand nombre de pêcheurs avec leurs familles. Je crois que quelque 240 familles ont été transplantées, soit probablement un millier de personnes. Il en est résulté une charge supplémentaire pour l'infrastructure de la région, notamment en ce qui concerne les établissements d'enseignement. Le ministère de l'Expansion économique régionale exerce un rôle centralisateur et je soutiens que, du moment que la transplantation de personnes dans cette région a imposé aux établissements d'enseignement un fardeau intolérable au point que les écoles accueillent un trop grand nombre d'élèves—500 enfants ne peuvent y être admis dans des conditions acceptables—il appartient au gouvernement de procurer aux autorités scolaires les moyens d'aménager des salles de classe supplémentaires afin de permettre l'éducation de ces enfants. Actuellement, des cours sont donnés dans des sous-sols, des presbytères de la région et dans d'autres locaux de fortune.

Nous attendons toujours que l'on réponde à un certain nombre de questions relatives à la désaffectation de la base d'Argentia et à la promesse du gouvernement de lancer un programme choc. Le ministre des Transports s'est rendu à Terre-Neuve au mois de juillet et il a annoncé, non sans quelque emphase, la mise en place d'un programme de deux millions de dollars en faveur de cette région. Il devait s'agir d'un programme choc. Sept mois plus tard, on ne voit guère de trace du programme annoncé par le ministre. C'est un exemple typique. Un groupe d'étude a été formé par le gouvernement, mais il n'a pas adopté la conduite logique qui s'imposait dans un cas comme celui-ci, ni amorcé des études de faisabilité pour déterminer les perspectives économiques de la région.

Je pense que cette région de Terre-Neuve a un grand avenir, car plusieurs industries pourraient, avec l'encouragement du gouvernement, et après les études préalables appropriées, y devenir viables. La pêche, l'exploitation forestière, l'extraction minière, le tourisme et le transbordement sont des industries qui, entre autres, pourraient y prospérer. Je pense que le gouvernement a mis la charrette devant les bœufs et qu'il aurait dû tout d'abord faire entreprendre des études pour déterminer les perspectives économiques de la région.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, ayant été membre du comité permanent du développement régional et ayant visité la région d'Argen-

tia en mai dernier, je conviens avec le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) de l'urgence qu'il y a à la secourir. Il est faux de dire que le ministre a tenté de donner l'impression qu'une reprise économique s'y produisait car c'est tout le contraire.

Avant de lui répondre plus en détail, j'aimerais que les responsabilités soient bien établies. En ce qui concerne la responsabilité fédérale en matière de programme de réaménagement ou de centralisation, cette responsabilité est assurée par le ministère de l'Expansion économique régionale. Mais il est tout à fait différent de prétendre que la responsabilité du programme lui-même est fédérale. Elle est fondamentalement provinciale et le seul rôle du fédéral est d'y contribuer.

Le groupe d'étude mentionné est un groupe d'étude sanctionné par le Canada, les États-Unis, la province de Terre-Neuve et l'Association d'expansion de la région de Placentia. Il est présidé par un fonctionnaire supérieur du ministère de l'Expansion économique régionale. Il a présenté au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial deux rapports dans lesquels des recommandations ont été proposées pour des projets et des mesures qui doivent être réalisés par les organismes représentés au sein du groupe d'étude afin de pallier les conditions sociales et la perte grave d'emplois résultant de la diminution des opérations à la base navale américaine d'Argentia. Je crois que le député se reporte au second des deux rapports reçus par les gouvernements en décembre. Essentiellement, il fait l'état des progrès à ce jour avec des recommandations pour des mesures subséquentes.

Le premier rapport portait surtout, comme il le sait, sur les mesures à court terme à prendre le plus vite possible. En juillet dernier, le gouvernement fédéral a accepté les trois principales propositions du rapport de la commission d'étude de même que les dépenses fédérales de l'ordre de \$1,625,000 pour les trois entreprises projetées par le fédéral. Ces entreprises, auxquelles le député a fait allusion, en sont actuellement à diverses étapes. D'autres programmes à frais partagés, dans le cadre de l'ARDA avaient été proposés dans le premier rapport. L'un d'eux est déjà en bonne voie, le parc et le chalet de touristes à Dunnville, dont le coût s'élèvera à \$100,000. Dans le cas de ces entreprises, la province devra faire approuver ses demandes, comme elle a dû le faire en maintes occasions.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais le temps de parole qui lui est accordé par le Règlement est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30 du soir.)